

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1344

3 juillet 2007

SOMMAIRE

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A.	64484	Le Grand Ballon Sàrl	64507
Arkon Finances S.A.	64483	Media Partners S.A.	64488
Banco di Sicilia International	64469	Midest S.A.	64492
Beetle S.à.r.l.	64483	M + M Trockenbau S.à r.l.	64509
B.E.P.H. (Best Eastern Plaza Hotels) International S.A.	64484	Natoshia S.A.	64507
B.E.P.H. (Best Eastern Plaza Hotels) International S.A.	64498	Natoshia S.A.	64508
Compagnie Financière Céleste S.A.	64479	Optique Quaring Bonnevoie S.à r.l.	64512
Comptoir Foncier Européen S.A.	64498	Pentair Global S.à r.l.	64479
DMD Digital Media Development S.A. ...	64481	Private Holdings of Investments Luxembourg S.A.	64499
È Blue S.A.	64467	RABN S.A.	64509
Elary International S.A.	64483	Sabre Finance (Luxembourg) S.à r.l.	64472
Euraudit S.à r.l.	64511	Satlynx S.à r.l.	64472
EUROHYPO Europäische Hypothekbank S.A.	64466	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l.	64472
European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l.	64496	Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A.	64507
F.T.G. S.A.	64509	Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A.	64484
Home Project S.à.r.l.	64507	Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A.	64492
HP Hotels International S.A.	64484	Société Forestière Continentale S.A.	64508
HP Hotels International S.A.	64498	Spoleto S.A.	64470
Ichor S.A.	64471	Synchan Management Invest S.C.A.	64474
IKB Lux Beteiligungen S.à r.l.	64471	Thermidor S.A.	64512
Integrity Luxembourg S.A.	64508	Vietnam Resource Investments S.à r.l. ...	64499
Jumellea S.A.	64512	Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A.	64471
Jumellea S.A.	64481	White Rock S.à r.l.	64501
KPMG Tax	64477		
Lakey Corp S.à r.l.	64470		

EUROHYPO Europäische Hypothekenbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 30.469.

Im Jahre zweitausendsieben, den achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROHYPO EUROPAISCHE HYPOTHEKENBANK S.A. (wie folgt die «Gesellschaft»), mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 30.469, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 24. April 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 200 vom 20. Juli 1989. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäß notarieller Urkunde vom 28. März 2003, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 509 vom 10. Mai 2003 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Luc Spetz, Managing Director, wohnhaft in Schrassig eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Anita Maggipinto, Privatangestellte, wohnhaft in Mondercange.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Anette Lühring, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung:

1.- Beschlussfassung über die Änderung von Artikel 2 der Satzung

Die Ergänzung des Gesellschaftszwecks

«Hierbei verzichtet die Gesellschaft ausdrücklich auf die Gewährung von Darlehen an Körperschaften des öffentlichen Rechts in den OECD-Ländern Mexiko, Südkorea und Türkei» wird ersatzlos gestrichen.

2.- Beschlussfassung über die Änderung von Artikel 31 der Satzung

Der Termin der jährlichen ordentlichen Generalversammlung wird vom 15. April auf den 31. März eines jeden Jahres vorverlegt.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre oder die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um, mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurden, bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den zweiten Satz des Artikel 2 der Satzung ersatzlos zu streichen und somit diesem Artikel folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Zweck der Gesellschaft besteht in dem Betreiben aller Geschäfte, die einer Hypothekenbank gemäß dem Gesetz vom 21. November 1997 zu den Emissionsbanken von Pfandbriefen in der jeweils gültigen Fassung gestattet sind.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 31 der Satzung zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Am 31. März eines jedes Jahres jeweils um elf Uhr findet die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre am Sitz der Gesellschaft oder einem anderen in der Einladung angegebenen Ort statt.

Ist dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg, so wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des Unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-L. Spetz, A. Lühring, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007. LAC/2007/904. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. März 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007041193/7241/60.

(070038694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

È Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.197.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);

2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg le 9 mars 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de È BLUE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

Souscription et libération

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, trois cent neuf actions:	50
2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC, prédésignée, une action:	50
Total: cent actions:	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à Genova (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, Président;

- Madame Valérie Wesquy, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont St Martin (France) et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à anonyme GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 68.731.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Wesquy, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 mars 2007, REM 2007/539 — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007041999/5770/138.

(070038905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Banco di Sicilia International, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.754.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 23 avril 2007

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 23 avril 2007 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au bureau de CAPITALIA LUXEMBOURG S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007061935/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, réf. LSO-CE00561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Spoletto S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.344.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Sinan Sar, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008. Le nombre des administrateurs est ainsi augmenté de trois à quatre.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Cornelius Bechtel et Madame Monique Juncker, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette Assemblée, le mandat de l'administrateur, Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes, COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bof-ferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Monique Juncker, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour SPOLETO S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007055225/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Lakey Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.411.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 15 janvier 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 15 janvier 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré un total de 100 parts sociales détenues dans la Société LAKEY CORP S.a r.l.,

Comme suit:

- 34 parts à Marc Elliot Mogull, né à New York le 24 octobre 1961 et résidant au 40, Clare Lawn Avenue, Londres, SW14 8BG, Angleterre,
- 33 parts à Patricia Barrigan, née à Ridgewood, le 4 décembre 1972 et résidant au 22, Norcutt Road, Twickenham, Middlesex, TW2 6SR, Angleterre,
- 33 parts à Jeremy Hussey, né à Ilford le 28 mai 1970 et résidant au 78, Cowper Road, Harpenden, Hertfordshire, Angleterre.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007062470/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Ichor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.553.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062496/764/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04046. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007062053/7241/11.

(070065051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 56.908.

Auszug der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. September 2006

- 1.- Herrn Friedel Hofrichter, Vorsitzender,
- 2.- Frau Sophie Prouteau, Schriftführer,
- 3.- Herrn Dr. Klaus Weschenfelder, Stimmzähler,

welche das gesamte Kapital der Aktiengesellschaft VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S. A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6, parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 56.908, vertreten, haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

2. Ausscheiden von Herrn Ulrich Rüter aus dem Verwaltungsrat zum 30. September 2006
3. Wahl von Herrn Frank Neuroth zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates ab 1. Oktober 2006

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass der stellvertretende Vorsitzende des Verwaltungsrates, Herr Ulrich Rüter, wohnhaft in Ratingen (Deutschland), zum 30. September 2006 aus dem Verwaltungsrat der VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A. ausscheidet.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Frank Neuroth, Vorstand der VORSORGE LEBENSVERSICHERUNG AG (Düsseldorf) und Mitglied der Vorstände HAMBURG MANNHEIMER VERSICHERUNG AG (Hamburg) sowie der VICTORIA LEBENSVERSICHERUNG AG (Düsseldorf), wohnhaft Blücherstraße 8, D-40885 Ratingen, zum Verwaltungsrat der VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.. Seine Amtszeit endet in Übereinstimmung mit der Satzung mit der Beendigung der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2010.

Gezeichnet: F. Hofrichter, S. Prouteau, K. Weschenfelder.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007. Référence: LSOCC/02873. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Auszug erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007060384/202/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.511.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007062058/239/12.

(070065020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Satlynx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007062055/7241/11.

(070065234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Sabre Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.397.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SABRE INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 125 396,

represented by M^e Linda Funck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 28 March 2007 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of SABRE FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company») having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 125 397, incorporated by a notarial deed on 19 March 2007, not yet published in the Memorial C.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following item on the agenda:

Agenda:

Conversion of the share capital of the Company set at € 12,500.- into USD and increase of the converted USD share capital so as to set the share capital of the Company at USD 17,500.- represented by 500 shares of a nominal value of USD 35.- each and consequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which has been taken by the sole member:

Sole resolution

The sole member resolved to convert the current share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into USD currency at the conversion rate of one point three three four four United States Dollars (USD 1.3344) for one Euro (EUR 1.-) and resulting in a converted United States Dollars share capital of sixteen thousand six hundred and eighty United States Dollars (USD 16,680.-) and to increase the share capital by eight hundred and twenty United States Dollars (USD 820.-) (without issue of new shares) so as to set it at seventeen thousand five hundred United States Dollars (USD 17,500.-) represented by five hundred (500) shares of a nominal value of thirty-five United States Dollars (USD 35.-) each.

Evidence of the payment of the eight hundred and twenty United States Dollars (USD 820.-) has been given to the notary.

As a consequence, the sole member resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation as follows:

«The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of thirty five US Dollars (USD 35.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at euro 1,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail. Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed to the appearing person it signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

SABRE INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société créée et existante sous les lois luxembourgeoises et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125 396

représentée par M^e Linda Funck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 mars 2007 laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de SABRE FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125 397, constituée par acte notarié le 19 March 2007, non encore publié dans le Mémorial C.

La comparante a requis le notaire soussigné de prendre acte du point suivant à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Conversion du capital social de la Société fixé à 12.500,- euros en dollars des Etats-Unis et augmentation du capital social converti en dollars des Etats-Unis pour le porter à un montant de 17.500,- dollars des Etats-Unis représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 35,- dollars des Etats-Unis chacune et modification conséquente de l'article 5 des statuts.

La comparante a requis le notaire d'acter la résolution suivante qui a été prise par l'unique associé:

Unique résolution

L'unique associé a décidé de convertir le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en devises des dollars des Etats-Unis à un taux d'échange d'un virgule trois trois quatre quatre dollars des Etats-Unis (USD 1,3344) pour un euro (EUR 1,-) et résultant en un capital social converti en dollars des Etats-Unis de seize mille six cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 16.680,-) et d'augmenter le capital social par huit cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 820,-) (sans émission de nouvelles parts sociales) afin de le porter à dix sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 17.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente cinq dollars des Etats-Unis (USD 35,-) chacune.

Preuve du paiement des huit cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 820,-) a été donnée au notaire.

Comme conséquence, l'associé unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à dix sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 17.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente cinq dollars des Etats-Unis (USD 35,-) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit seront supportés par la Société du fait du présent acte sont estimés à EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu cet acte à la personne comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Funck, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4400. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007062458/242/97.

(070064538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.468.

In the year two thousand seven, on the twenty-first of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of SYNCHAN MANAGEMENT INVEST S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 11A, boulevard Prince Henri in L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 122.468 (the «Company»),

pursuant to resolutions of the General Partner dated December 22nd, 2006 and to a proxy delivered under private seal on March 12th, 2007.

A copy of the minutes of the said resolutions and of the proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on November 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 125, dated February 6th, 2007. The Company has been transformed from a société anonyme into a corporate partnership limited by shares pursuant to a deed dated November 27th, 2006. The articles of association (the «Articles») of the Company have been amended for the last time by a deed dated December 20th, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The subscribed, issued and fully paid nominal share capital of the Company is set at EUR 60,001.25 (sixty thousand one euro and twenty-five cents) divided into one (1) share (action de commandité) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and forty-eight thousand (48,000) shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholders having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

3. Pursuant to Article 5 of the Articles, the General Partner is authorized and empowered to issue ordinary Shares.

4. Pursuant to Article 5 of the Articles, the authorised share capital is set at EUR 30,000,000.- (thirty million Euro). The General Partner is authorised to increase the capital by the issuance of additional shares and to waive or limit the shareholders' preferential subscription rights by virtue of an authorisation given to it in shareholders' resolutions dated December 20, 2006, amending *inter alia* the articles of association of the Company.

5. By a resolution of January 22nd, 2007, the General Partner has *inter alia* resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders and to increase the share capital of the Company by EUR 14,998.75 (fourteen thousand nine hundred ninety-eight euro seventy-five cents) from its present amount of EUR 60,001.25 (sixty thousand one euro and twenty-five cents) to EUR 75,000.- (seventy-five thousand euro) by way of the creation and issuance of 11,999 (eleven thousand nine hundred ninety-nine) ordinary shares having each a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents), with a share premium in a total amount of EUR 444,975.23 (four hundred forty-four thousand nine

hundred seventy-five euros and twenty-three cents), and appointed the appearing person to represent the General Partner in order to record the increase so effectuated in notarial form.

The 11,999 (eleven thousand nine hundred ninety-nine) ordinary shares so issued have been fully subscribed as follows, for a subscription price of four hundred fifty-nine thousand nine hundred seventy-three euro and ninety-eight cents (EUR 459,973.98) allocated as follows:

- EUR 14,998.75 (fourteen thousand nine hundred ninety eight euro seventy-five cents) have been allocated to the share capital of the Company; and

- EUR 444,975.23 (four hundred forty-four thousand nine hundred seventy-five euros and twenty-three cents) have been allocated to the share premium account of the Company.

Subscribers	Ordinary Shares	
	Total	Price €
SINERGIA CON IMPRENDITORI, Via Campo Lodigiano 3, Milano, Italy	526	153,089.50
CUNEO INVESTIMENTOS - CONSULTADORA E SERVICOS, SOCIETADE UNIPessoal LDA, Avenida Arringa 77, Edificio Marina Forum, Funchal, Madeira, Portugal	79	22,963.22
FID-FIDUCIARIA INVESTIMENTI SPA, Via Carlo Giuseppe Merlo n. 3, 20122 Milano, Italy . . .	2,697	26,963.25
QUILVEST PDI, INC, Carigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands	3,237	32,355.62
EURINVEST FINANCE UNO SPA, Via San Damiano n. 4, 20122 Milano, Italy	1,618	16,182.81
CHANGE CAPITAL FUNDS LP, College House 272 King Road, London SW3 5AW, United Kingdom	2,976	199,748.72
CHANGE CAPITAL (NOMINEES) LTD, College House 272 King Road, London SW3 5AW, United Kingdom	866	8,670.87
Total	11,999	459,973.98

As a consequence of such increase of share capital, article 5, paragraph 1 & 2 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. paragraph 1& 2.** The authorised capital of the Company is set at 30,000,000.- euro (EUR thirty million) and the Managing Shareholder is authorised to issue in addition to the existing shares of the Company, an aggregate number of 23,952,000 (twenty-three million nine hundred and fifty-two thousand) ordinary shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and an aggregate par value of 29,940,000.- euro (EUR twenty-nine thousand nine hundred and forty thousand).

The subscribed share capital of the Company is set at seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) consisting of one (1) participating management share with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and of fifty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (59,999) ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid-up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight thousand Euros (EUR 8,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the French text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, qui sera le depositaire du présent acte,

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le «Gérant Commandité») de SYNCHAN MANAGEMENT INVEST S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11A, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.468 (la «Société»),

en vertu de résolutions du Gérant Commandité du 22 décembre 2006 et d'une procuration délivrée sous seing privé le 12 mars 2007.

Une copie du procès-verbal desdites résolutions et de la procuration, paraphées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des administrations compétentes.

La comparante, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 125 en date du 6 février 2007. La Société a été transformée de société anonyme en société en commandite par actions, suivant acte reçu en date du 20 décembre 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 20 décembre 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société est de 60.001,25 (soixante mille un euros et vingt-cinq cents) divisé en une (1) action de commandité détenue par le Gérant Commandité ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune et en quarante-huit mille (48.000) actions de commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaire(s) ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq cents) chacune.

3. Conformément à l'Article 5 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé et a le pouvoir d'émettre des Actions Ordinaires.

4. Conformément à l'Article 5 des Statuts, le capital autorisé est fixé à 30.000.000,- EUR (trente millions d'Euros) divisé en Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune. Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital par l'émission d'actions additionnelles en vertu d'une autorisation donnée par les actionnaires par des résolutions du 20 décembre 2006, ayant modifié entre autres les statuts de la Société.

5. Par une résolution du 22 janvier 2007, le Gérant Commandité a notamment décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 14.998,75 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents) de son montant actuel de EUR 60.001,25 (soixante mille un euros et vingt-cinq cents) à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par la création et l'émission de 11.999 (onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 444.975,23 (quatre cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros et vingt-trois cents) et a désigné la comparante afin de le représenter en vue d'acter cette augmentation de capital en la forme notariée.

Les 11.999 (onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions Ordinaires ainsi émises ont été entièrement souscrites de la façon suivante, pour un prix de souscription de quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante-treize euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 459.973,98) affectés comme suit:

- quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 14.998,75) ont été affectés au capital social de la Société; et

- quatre cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros et vingt-trois cents (EUR 444.975,23) ont été affectés à la compte de prime d'émission de la Société.

Souscripteurs	Actions Ordinaires	
	Total	Price €
SINERGIA CON IMPRENDITORI, Via Campo Lodigiano 3, Milan, Italie	526	153.089,50
CUNEO INVESTIMENTOS - CONSULTADORIA E SERVICOS, SOCIETADE UNIPessoal LDA, Avenida Arringa 77, Edificio Marina Forum, Funchal, Madeira, Portugal	79	22.963,22
FID-FIDUCIARIA INVESTIMENTI SPA, Via Carlo Giuseppe Merlo n. 3, 20122 Milan, Italie . . .	2.697	26.963,25
QUILVEST PDI, INC, Carigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, Iles Vierges Bri- tanniques	3.237	32.355,62
EURINVEST FINANCE UNO SPA, Via San Damiano n. 4, 20122 Milan, Italie	1.618	16.182,81
CHANGE CAPITAL FUNDS LP, College House 272 King Road, Londres SW3 5AW, Royaume- Uni	2.976	199.748,72
CHANGE CAPITAL (NOMINEES) LTD, College House 272 King Road, Londres SW3 5AW, Royaume-Uni	866	8.670,87
Total	11.999	459.973,98

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5, alinéas 1^{er} & 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéas 1^{er} & 2.** Le capital social autorisé est fixé à 30.000.000 euros (trente millions d'euros) et l'Associé Commandité est autorisé à émettre, en plus des actions existantes de la Société, un nombre total de 23.952.000 (vingt-trois millions neuf cent cinquante-deux mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et une valeur nominale totale de EUR 29.940.000,- (vingt-neuf millions neuf cent quarante mille euros).

Le capital social souscrit est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) et de cinquante-neuf mille neuf cent quatre-

vingt-dix-neuf (59.999) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25), entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ huit mille euros (EUR 8.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante qui est connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/3006. — Reçu 4.599,74 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062589/211/168.

(070065674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 50.868.

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Georges Bock, expert comptable, né à Ettelbrück, le 21 mai 1968, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

2. Madame Birgit Höfer, expert comptable, née à Wissen (Allemagne), le 9 février 1965, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

3. Monsieur Pierre Kreemer, conseiller fiscal, né à Liège (Belgique), le 11 avril 1970, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

4. Monsieur Roger Molitor, expert comptable, né à Wiltz, le 14 mai 1953, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

5. Monsieur Jean-Marie Reiser, conseiller fiscal, né à Pétange, le 20 mars 1958, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

6. Monsieur Louis Thomas, conseiller fiscal, né à Verviers (Belgique), le 5 octobre 1963, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

tous ici représentés par Monsieur Carlo Jentgen, directeur, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, en vertu de six procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 12 avril 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée KPMG TAX, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société civile particulière et sous la dénomination sociale de KPMG TAX CONSULTING suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 7 septembre 1992, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1282 du 14 décembre 2004;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée KPMG TAX et qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 26 septembre 2005, dûment acceptées par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales,

1) que la société à responsabilité limitée BARC FINANCE, avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85812, a cédé les parts sociales qu'elle détient dans la société KPMG TAX comme suit:

- cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à Monsieur Roger Molitor, prénommé,
- cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à Monsieur Georges Bock, prénommé,
- cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à Madame Birgit Höfer, prénommée,
- cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à Monsieur Jean-Marie Reiser, prénommé.

2) que Monsieur Rüdiger Jung, conseiller fiscal, né à Wiesbaden (Allemagne), le 10 août 1955, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, a cédé cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la société KPMG TAX à Monsieur Louis Thomas, prénommé.

Lesdites cessions, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 2 avril 2007, dûment acceptées par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, Monsieur Roger Molitor, prénommé, a cédé vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la société KPMG TAX à Monsieur Pierre Kreemer, prénommé.

Ladite cession, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

Suite aux cessions de parts pré-mentionnées, l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. » Elles sont détenues comme suit:

1. Monsieur Georges Bock, expert comptable, né à Ettelbrück, le 21 mai 1968, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, cent parts sociales	100
2. Madame Birgit Höfer, expert comptable, née à Wissen (Allemagne), le 9 février 1965, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, cent parts sociales	100
3. Monsieur Jean-Marie Reiser, conseiller fiscal, né à Pétange, le 20 mars 1958, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, cent parts sociales	100
4. Monsieur Louis Thomas, conseiller fiscal, né à Verviers (Belgique), le 5 octobre 1963, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, cent parts sociales	100
5. Monsieur Roger Molitor, expert comptable, né à Wiltz, le 14 mai 1953, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, soixante quinze parts sociales	75
6. Monsieur Pierre Kreemer, conseiller fiscal, né à Liège (Belgique), le 11 avril 1970, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinq cents (500) parts sociales	500

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jentgen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007. Relation: LAC/2007/5435. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007062453/220/90.

(070065374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007062681/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04803. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Compagnie Financière Céleste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.092.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of COMPANIE FINANCIERE CELESTE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11, rue Large, L-1917 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary on October 5th, 1999, registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg, Section B, under the number B 72.092.

The meeting is declared open with Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from L-1917 Luxembourg, 11, rue Large to L-5753 Frisange, with effect as from March 1st, 2007.

2. Modification of article 2.1 of the articles of association.

2. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

4. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

5. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company from L-1917 Luxembourg, 11, rue Large to L-5753 Frisange, with effect as from March 1st, 2007 and to amend consequently article 2.1 of the articles of association, as follows:

« **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Corporation has its registered office in Frisange. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the same municipality of the Corporation's corporate seat.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 11, rue Large, L-1917 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 octobre 1999, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 72.092.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Transfert du siège social de la société de L-1917 Luxembourg, 11, rue Large à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, avec effet au 1^{er} mars 2007.

2 Modification de l'article 2.1. des statuts.

2. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

3. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

4. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

5. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1917 Luxembourg, 11, rue Large à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, avec effet au 1^{er} mars 2007 et de modifier en conséquence de l'article 2.1. des statuts, comme suit:

« Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Frisange. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3635. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062575/211/94.

(070065901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Jumellea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 100.798.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007062555/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04459. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

DMD Digital Media Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.
R.C.S. Luxembourg B 72.049.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11, rue Large, L-1917 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary on November 2nd, 1999, registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg, Section B, under the number B 72.049.

The meeting is declared open with Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from L-1917 Luxembourg, 11, rue Large to L-5753 Frisange, with effect as from March 1st, 2007.

2. Modification of article 2.1 of the articles of association.

2. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

4. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

5. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company from L-1917 Luxembourg, 11, rue Large to L-5753 Frisange, with effect as from March 1st, 2007 and to amend consequently article 2.1 of the articles of association, as follows:

« **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Corporation has its registered office in Frisange. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the same municipality of the Corporation's corporate seat.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 11, rue Large, L-1917 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 novembre 1999, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 72.049.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Transfert du siège social de la société de L-1917 Luxembourg, 11, rue Large à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, avec effet au 1^{er} mars 2007.

2 Modification de l'article 2.1. des statuts.

2. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

3. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

4. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

5. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1917 Luxembourg, 11, rue Large à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, avec effet au 1^{er} mars 2007 et de modifier en conséquence de l'article 2.1. des statuts, comme suit:

« Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Frisange. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3633. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062585/211/94.

(070065903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Arkon Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 76.287.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062552/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01039. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Beetle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061932/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Elary International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.082.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 27 juin 2005, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 27 juin 2005, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 26 mars 2004, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour ELARY INTERNATIONAL S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / M. Limpens

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007061670/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

**HP Hotels International S.A., Société Anonyme,
(anc. B.E.P.H. (Best Eastern Plaza Hotels) International S.A.).**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 58.819.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl, Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2007061936/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 67.568.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2007061943/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02249. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 112.178.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of April.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A., R.C.S. Luxembourg B 112.178, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 403 dated February 23, 2006.

The Articles of Incorporation have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated June 13, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1666 of September 2, 2006.

The meeting begins at eleven a.m., Mr Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the seventy-two thousand (72,000) shares having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, representing the total capital of ninety thousand euro (EUR 90,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted

and may deliberate upon the items on its agenda hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting and by the members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Creation of two classes of shares, i.e. Class A ordinary shares and Class B preferred shares and determination of their respective rights.

2) Assignment of the 72,000 shares presently issued to the Class A ordinary shares.

3) Increase of the issued share capital by an amount of ten thousand nine hundred and thirty-seven euro and fifty cent (EUR 10,937.50), so as to raise it from its present amount of ninety thousand euro (EUR 90,000.-) to one hundred thousand nine hundred and thirty-seven euro and fifty cent (EUR 100,937.50), by the creation and issue of eight thousand seven hundred and fifty (8,750) new preferred Class B shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Acceptance of the subscription to the 8,750 new Class B shares by ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A., MORSA CAPITAL S.A. and HI PARTNERS S.L.

4) Subsequent amendments of Article 5.1 and Article 25.3 of the Articles of Incorporation and inclusion of a new Article 9.6.

5) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting approves, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

Two classes of shares are hereby created, i.e. Class A ordinary shares and Class B preferred shares.

The Class B preferred shares will be exclusively entitled to the payment of a preferential annual cumulative dividend amounting to 5% of the paid-up portion of their par value.

Second resolution

The seventy-two thousand (72,000) presently issued shares of the Company are assigned to the Class A ordinary shares.

Third resolution

The issued capital of the Company is increased by ten thousand nine hundred and thirty-seven euro and fifty cent (EUR 10,937.50), so as to raise it from its present amount of ninety thousand euro (EUR 90,000.-) to one hundred thousand nine hundred and thirty-seven euro and fifty cent (EUR 100,937.50) by the creation and issue of eight thousand seven hundred and fifty (8,750) new Class B shares with a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The existing shareholders having renounced to their preferential subscription right, these new shares have been subscribed to as follows:

- 8,075 (eight thousand seventy-five) shares by ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A., a company having its registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, here represented by Mr Luc Sunnen prenamed, acting as Chairman of the Board of Directors.

- 285 (two hundred and eighty-five) shares by MORSA CAPITAL S.A., a company having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, here represented by Mr Luc Sunnen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on March 26, 2007.

- 390 (three hundred and ninety) shares by HI PARTNERS S.L, a company having its registered office at Aiboa 20, 48992 Getxo, Vizcaya, Spain, here represented by Mr Luc Sunnen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Getxo, on March 26, 2007.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned Notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The new shares have been paid in cash up to 25% of their par value, so that the amount of two thousand seven hundred and thirty-four euro and thirty-seven cent (EUR 2,734.37) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions,

a) Article 5.1 and Article 25.3 of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth read as follows:

« **Art. 5. Capital**

5.1. The Company has an issued capital of one hundred thousand nine hundred and thirty-seven euro and fifty cent (EUR 100,937.50), represented by eighty thousand seven hundred and fifty (80,750) shares of stock having a par value of

one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, divided into seventy-two thousand (72,000) Class A ordinary shares and eight thousand seven hundred and fifty (8,750) Class B preferred shares.»

« **Art. 25. Appropriation of profits**

25.3. This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

Subject to the limitation set forth in Article 25.5 hereafter, Class B preferred shares shall be exclusively entitled to the payment of a preferential annual cumulative dividend amounting to 5% of the paid-up portion of their par value. Class B preferred shares shall not be entitled to any other form of appropriation of profits or economic right except for the repayment of the paid-up part of their nominal value in case of dissolution and liquidation of the Company carried out in accordance with Article 27.»

b) a new Article 9.6 to read as follows is included:

«9.6. Any resolution affecting the specific rights of a given class of shares shall be passed by a majority vote of eighty percent (80%) of the shares of that same class present or represented at the meeting, except as otherwise provided by law.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, it was closed at eleven fifteen.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A., R.C.S. Luxembourg B 112.178, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 403 du 23 février 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1666 du 2 septembre 2006.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les soixante-douze mille (72.000) actions de valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, constituant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés à l'assemblée ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Création de deux classes d'actions, à savoir des actions ordinaires de Classe A et des actions préférentielles de Classe B, et détermination de leurs droits respectifs.

2) Affectation des 72.000 actions actuellement émises aux actions ordinaires de Classe A.

3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 10.937,50) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille euros (90.000,-) à cent mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 100.937,50) par la création et l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

4) Acceptation de la souscription des 8.750 actions nouvelles de Classe B par ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A., MORSA CAPITAL S.A. et HI PARTNERS S.L.

5) Modification subséquente des articles 5.1 et 25.3 des statuts et introduction d'un nouvel article 9.6.

6) Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée aborde l'ordre du jour et adopte, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est créé deux classes d'actions, à savoir des actions ordinaires de Classe A et des actions préférentielles de Classe B.

Les actions préférentielles de Classe B auront exclusivement droit au paiement d'un dividende prioritaire annuel cumulatif d'un montant de 5% de la partie libérée de leur valeur nominale.

Deuxième résolution

Les soixante-douze mille (72.000) actions actuellement émises sont affectées aux actions ordinaires de la Classe A.

Troisième résolution

Le capital de la Société est augmenté à concurrence de dix mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 10.937,50) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) à cent mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 100.937,50) par la création et l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces nouvelles actions ont été souscrites selon la répartition suivante:

- 8.075 (huit mille soixante-quinze) actions par ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A., une société ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, agissant en tant que Président du Conseil d'Administration;

- 285 (deux cent quatre-vingt-cinq) actions par MORSA CAPITAL S.A., une société ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 26 mars 2007.

- 390 (trois cent quatre-vingt-dix) shares by HI PARTNERS S.L., une société ayant son siège social à Aiboa 20, 48992 Getxo, Vizcaya, Espagne, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Getxo, le 26 mars 2007.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les nouvelles actions ont été libérées en espèces à concurrence de 25% de leur valeur nominale de sorte que le montant de deux mille sept cent trente-quatre euros et trente-sept centimes (EUR 2.734,37) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent,

a) l'article 5.1 et l'article 25.3 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social**

5.1. La Société a un capital souscrit de cent mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 100.937,50), représenté par 80.750 (quatre-vingt mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune divisées en soixante-douze mille (72.000) actions ordinaires de Classe A et huit mille sept cent cinquante (8.750) actions préférentielles de Classe B.»

« **Art. 25. Attribution des bénéfices**

25.3. Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création ainsi que le maintien de fonds de réserve et de provisions, ainsi que la détermination du report à nouveau du solde.

Sous réserve des restrictions énoncées à l'article 25.5 ci-après, les actions préférentielles de Classe B auront exclusivement droit à la distribution d'un dividende prioritaire d'un montant annuel cumulatif correspondant à 5% de la partie libérée de leur valeur nominale. Les actions préférentielles de Classe B ne bénéficieront d'aucune autre forme d'attribution des bénéfices ou de droits économiques, à l'exception du remboursement de la partie libérée de leur valeur nominale en cas de dissolution et liquidation de la Société effectuée conformément à l'Article 27.»

b) il est introduit un nouvel article 9.6 ayant la teneur suivante:

«9.6. Toute décision affectant les droits spécifiques d'une classe d'actions particulière sont prises à la majorité de quatre-vingt pour cent (80%) des actions de cette classe présentes ou représentées, sauf dispositions légales contraires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Sunnen, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007. Relation: LAC/ 2007/ 5563. — Reçu 109,38 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007061525/230/201.

(070064543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Media Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.891.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

1) ILARION S.A., société panaméenne, ayant son siège social à Arango Orillac Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama (République de Panama);

ici représentée par Mademoiselle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Mademoiselle Antonella Bocci, employée privée, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ladite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de MEDIA PARTNERS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toutes les actions sont au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e mardi du mois de mars à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 3^e mardi du mois de mars à 14.00 heures en 2008.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

	Actions
1.- ILARION S.A.:	279
2.- Antonella Bocci:	31
Total:	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal; président;
 - b) Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
 - c) Mademoiselle Katiuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Eva Reysenn, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Leone, A. Bocci, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. Relation: LAC/2007/4821. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062161/211/200.

(070065213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 67.568.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007061941/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02255. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Midest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 127.868.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. NATIRIS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 85.218, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 avril 2007,

2. SEMERARO REAL ESTATE LUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 102.991,

ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 avril 2007,

3. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, immatriculée à Gibraltar sous le numéro 65526,

ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 19 avril 2007.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIDEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 avril 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. NATIRIS S.A., préqualifiée	1.550	15.500,-
2. SEMERARO REAL ESTATE LUX S.A., préqualifiée	1.519	15.190,-
3. FIDCORP LIMITED, préqualifiée	31	310,-
Totaux	3.100	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ € 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007. Relation: LAC/2007/6209. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007062181/208/200.

(070065010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

European Acquisitions and Turnarounds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.785.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

RIVERSIDE EUROPEAN VENTURES, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under the number 383 1175,

here represented by Ms. Anne-Catherine Guiot, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy signed in Short Hills, New Jersey, on 26 March 2007;

Said proxy, initialled *ne varietur* by the mandatory of the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the only member of EUROPEAN ACQUISITIONS AND TURNAROUNDS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 102785, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 21st of July 2004, published in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations on the 12th November 2004, number 1144, (the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to divide the current share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares all with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) into ten (10) classes of shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) reallocated to the appearing party as follow:

- 50 Class A shares;
- 50 Class B shares;
- 50 Class C shares;
- 50 Class D shares;
- 50 Class E shares;
- 50 Class F shares;
- 50 Class G shares;
- 50 Class H shares;
- 50 Class I shares; and
- 50 Class J shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend the Article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each divided into ten (10) classes of shares, as follows:

- Fifty (50) Class A shares;
- Fifty (50) Class B shares;
- Fifty (50) Class C shares;
- Fifty (50) Class D shares;
- Fifty (50) Class E shares;

- Fifty (50) Class F shares;
- Fifty (50) Class G shares;
- Fifty (50) Class H shares;
- Fifty (50) Class I shares; and
- Fifty (50) Class J shares. »

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

RIVERSIDE EUROPEAN VENTURES, LLC, une société constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of Delaware sous le numéro 383 1175,

représentée par Melle Anne-Catherine Guiot, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2007, à Short Hills, New Jersey.

Ledit pouvoir, après avoir été paraphé ne varietur par la mandataire de la comparants et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de EUROPEAN ACQUISITIONS AND TURNAROUNDS S.à r.l. une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102785, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 novembre 2004, numéro 1144. Les statuts n'ont pas encore été modifiés, (la «Société»).

Ladite comparante, représentant l'entière du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de diviser le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale chacune de vingt-cinq euros (EUR 25,-) en dix (10) classes d'action, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) allouées au comparant comme suit:

- Cinquante (50) parts sociales de Classe A;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe B;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe C;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe D;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe E;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe F;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe G;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe H;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe I; and
- Cinquante (50) parts sociales de Classe J.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisé en dix (10) classes d'actions, comme suit:

- Cinquante (50) parts sociales de Classe A;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe B;

- Cinquante (50) parts sociales de Classe C;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe D;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe E;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe F;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe G;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe H;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe I; and
- Cinquante (50) parts sociales de Classe J.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-C. Guiot, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4459. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007061077/230/124.

(070058788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

**HP Hotels International S.A., Société Anonyme,
(anc. B.E.P.H. (Best Eastern Plaza Hotels) International S.A.)**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 58.819.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2007061938/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Comptoir Foncier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 88.551.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2007 a adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du

5, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Au

29, place de Paris L-2314 Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions de deux administrateurs en exercice et de l'administrateur délégué:

Monsieur Marcel Du Dkiewicz

LEADING PILOT CORPORATION

Troisième résolution

L'assemblée nomme en remplacement comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans leur mandat expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012:

Monsieur Alfred Polomski, né le 2 avril 1953 à Calonne Ricouart (62) employé privé, demeurant 29, place de Paris L-2314 Luxembourg

Monsieur Gilbert Caristan Lentin, consultant, né le 2 Septembre 1953 à Cayenne (Guyane Française) directeur de société, domicilié 29 Place de Paris L-2314 Luxembourg

Quatrième résolution

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de ULYSS BUSINESS INC, IBC N ° 430903 incorporée le 7 février 2001 avec siège social à po Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands pour une durée de six ans expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société WURTH CONSULTING SA pour une durée de six ans expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012:

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Gilbert Caristan Lentin préqualifié.

Monsieur Gilbert Caristan Lentin nommé administrateur délégué de la société par le conseil d'administration du 30 avril 2007 qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire a accepté cette fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007061185/809/44.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.358.

Les statuts coordonnés en date du 16 avril 2007 suite à un acte n ° 216 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007062029/208/12.

(070065260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Vietnam Resource Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.089.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VIETNAM RESOURCES INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number CD-17 9569,

duly represented by Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg,

by a virtue a proxy given in Ho Chi Minh City, Vietnam, on 30 March 2007,

himself here represented by Mrs Anna Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, by a virtue a power of substitution given in Luxembourg, on April 6, 2007.

The said proxy with substitution, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of VIETNAM RESOURCE INVESTMENTS S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 124.089, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 567 of 10 April 2007. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 13 February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital, acting in place of the general meeting of members, then took the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to increase the share capital from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) class B shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) by the issue of two thousand two hundred (2,200) new class B shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-).

All the new issued class B shares are fully paid up by the sole member by a contribution in cash, so that the amount of fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Following the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) represented by three thousand (3,000) class B shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VIETNAM RESOURCES INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709, Grand Cayman KY1-1107, Iles Cayman, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Cayman et inscrite sous le numéro CD-17 9569,

ici dûment représentée par Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Ho Chi Minh City, Vietnam, le 30 mars 2007, lui-même ici représenté par Mme Anna Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 6 avril 2007.

La procuration avec substitution précitée signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de VIETNAM RESOURCE INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.089, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 2 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 567 du 10 avril 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx le 13 février 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) par l'émission de deux mille deux cents (2.200) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, devant être payées par un apport en numéraire de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-).

Les nouvelles parts sociales de catégorie B ont été intégralement souscrites par l'associé unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six 6 paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Ayache, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007. Relation: LAC/2007/ 5565. — Reçu 550 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007061522/230/98.

(070064723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

White Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.866.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and François Cottong, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including

the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name WHITE ROCK S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

Ici représentée par Fabrice Geimer et François Cottong, les deux avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination WHITE ROCK S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, F. Cottong, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, Relation: LAC/2007/5840. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007062073/242/301.

(070065008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Home Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.672.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007062027/201/12.

(070065255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Le Grand Ballon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 5, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061934/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Natoshia S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.197.

Suite à la démission des organes de la société en date du 1^{er} mars 2007, GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A. dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu en date du 27 avril 2005 avec la société NATOSHIA S.A.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2007.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007062309/520/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.568.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007061940/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02256. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Société Forestière Continentale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.107.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 3 mai 2007 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur,
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur,
- Yves-Marie Magnant, Rua Joaquim Antonio de Aguiar, 1070-173 Lisbonne, Président, Administrateur-délégué.

Commissaire:

EURAUDIT S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007062245/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Natoshia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 89.197.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que la société GT NOMINEES INC et Messieurs Alain Tircher et Martin A. Rutledge ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la société et que la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société en date du 1^{er} mars 2007.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007062259/520/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Integry Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.496.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, le 27 avril 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Signature de catégorie A:

- M. Ian D'Costa Correia, expert-comptable, demeurant au 10, Rebhaldensteig, 8700 Kusnacht, Zürich, Suisse.

Signature de catégorie B:

- M. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de M. Luc Hansen, administrateur catégorie B démissionnaire en date du 27 avril 2007.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062238/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

RABN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 18, rue de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 111.791.

LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. (R.C. n ° B 83.527) demeurant au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg dénonce avec effet immédiat son mandat de Commissaire aux Comptes de la société RABN S.A. (R.C. n ° B 111.791).

Luxembourg, le 9 mai 2007.

LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.

Le Commissaire aux Comptes

Signature

Référence de publication: 2007062287/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

F.T.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 93.190.

LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. (R.C. n ° B 83.527) demeurant au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg dénonce avec effet immédiat son mandat de Commissaire aux Comptes de la société F.T.G. S.A. (R.C. n ° B 93.190).

Luxembourg, le 2 mai 2007.

LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.

Le Commissaire aux Comptes

Signature

Référence de publication: 2007062286/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

M + M Trockenbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 127.907.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dreizehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Michaela Uhrmacher, Kauffrau, geboren in Trier (Deutschland), am 19. Februar 1970, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Ostring 74 (Deutschland).

Welche Komparentin, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihr zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannte Komparentin, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung M + M TROCKENBAU S.à r.l.

Die einzige Gesellschafterin kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Maßnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Troisvierges.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist Trockenbau und Einbau von Fertigteilen.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 12.500,- EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) und ist eingeteilt in 100 (einhundert) Geschäftsanteile zu je 125,- EUR (hundertfünfundzwanzig Euro).

Alle 100 (einhundert) Anteile wurden von Frau Michaela Uhrmacher, vorbenannt, gezeichnet.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von 12.500,- EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zur administrativen Geschäftsführerin wird ernannt:

Frau Michaela Uhrmacher, vorbenannt, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann für den administrativen Bereich.

Sie kann außerdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Michael Brandscheit, Trockenbauer, geboren in Trier (Deutschland), am 7. Juni 1971, wohnhaft in D-54662 Herforst, Wenzelhausener Weg 12 (Deutschland), welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse: L-9964 Huldange, 3, op d'Schmett.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Uhrmacher, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, Relation: LAC/2007/5267. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 11. Mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007062069/202/103.

(070065339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Euraudit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.889.

Décisions de l'associée prises en date du 4 mai 2007

1. Le nombre de gérantes a été porté à sept.

2. Ont été nommées gérantes pour une durée indéterminée:

- Madame Daniela Da Silva, graduée en comptabilité, option gestion, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- Madame Marie-Lou Fojaca, diplômée en Administration Economique et Sociale, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- Madame Evelyne Guillaume, diplômée en sciences économiques, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- Madame Christine Lucas, diplômée en Etudes Supérieures Comptables et Financières, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- Madame Geneviève Mariotti, diplômée en Administration des Entreprises, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- Mademoiselle Adela Muhovic, diplômée en échanges internationaux, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- Madame Manette Olsem, diplômée en sciences économiques, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

3. La société sera engagée en toutes circonstances et sans limitation par la seule signature de chacune des gérantes.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007062246/504/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Optique Quaring Bonnevoie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 45.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061931/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Thermidor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 127.429.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007062043/272/12.

(070065424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Jumellea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.798.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 décembre 2004

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guy Genin à compter du 30 novembre 2004, administrateur démissionnaire, demeurant au 4, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.

2. L'assemblée décide de nommer au mandat d'administrateur, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2005, RICARD LAKE PROPERTY INC, sise au Arango-Orillac Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007062551/2374/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.
